

**COMMISSION  
DU VIEUX  
PARIS  
COMPTE - RENDU  
DE SEANCE**

[ séance plénière du 07/03/2014 ]

**ORDRE DU JOUR**

**REPORT DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

10-12-14, rue du Faubourg-Saint-Antoine (12<sup>e</sup> arr.) .....3

**PERMIS DE DÉMOLIR**

21, rue Blanche (9<sup>e</sup> arr.)..... 8

55, rue d'Amsterdam et 3-5, rue de Bucarest (8<sup>e</sup> arr.).....16

19-21-23, rue d'Assas, 22-24, rue Cassette et 74, rue de Vaugirard (6<sup>e</sup> arr.).....19

9, rue d'Aguesseau (8<sup>e</sup> arr.).....26

**SUIVI DE VŒUX**

9, rue du Plâtre et 44, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (4<sup>e</sup> arr.)..... 29

32<sup>bis</sup>-34, boulevard de Vaugirard (15<sup>e</sup> arr.)..... 32

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Danièle Pourtaud, M. Daniel Imbert, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean François Legaret, Mme Marie Montfort, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Christian Prevost-Marcilhacy et M. François Robichon.

**EXCUSÉS**

Mme Karen Bowie, Mme Claire Clermont-Tonnerre, Mme Françoise Dubost, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel et Mme Emmanuelle Toulet.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 7 mars 2014 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris chargée du patrimoine.

**Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 22 avril 2014.**

## [ 10-12-14, rue du Faubourg-Saint-Antoine (12<sup>e</sup> arr.) ]

### Restructuration de trois immeubles du XVIII<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. VRIDAUD, Gérard

SCI MURINVEST

PC 075 112 13 V 0025

Dossier déposé le 02/10/2013

« Changement de destination partiel en bureau, du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> étage, d'un bâtiment commercial de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol avec modification des liaisons verticales, démolition de planchers partiellement reconstruits, modification des devantures côtés rues, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture avec création de lucarnes et de châssis de toit.

SHON supprimée : 248 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 172 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 227 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTIONS

Bâtiments protégés au titre du PLU :

- 10, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 9, rue de Charenton : « Immeuble d'aspect début XIX<sup>ème</sup> présentant une façade sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine composée de deux travées et élevée de trois étages carrés sur entresol et rez-de-chaussée. Les étages d'habitation ont conservé des appuis de fenêtre sur consoles caractéristiques. L'entresol commercial est en revanche complètement dénaturé alors que la façade secondaire sur la rue de Charenton a été mieux préservée. L'immeuble s'inscrit dans une séquence où la diversité des architectures ne nuit pas à la cohérence de l'ensemble. La syntaxe néoclassique soignée, différenciée à chaque étage par un traitement particularisé des allèges, reproduit ici sur une parcelle vernaculaire et avec des matériaux économiques, les modèles de la « grande

architecture ».

- 12, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 11, rue de Charenton : « Immeuble dans son aspect actuel d'origine du XVIII<sup>ème</sup> siècle présentant une façade composée de deux travées et élevée de deux étages carrés sur rez-de-chaussée et entresol sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Garde-corps en fer forgé conservés. Entresol profondément dénaturé. La façade secondaire sur la rue de Charenton, de trois étages carrés sur rez-de-chaussée, a été mieux préservée. La faible hauteur de corniche provoque un hachage intéressant de la ligne de ciel avec les bâtiments mitoyens. Par sa simplicité, cette façade constitue un élément important de la séquence remarquable de la place de la Bastille au carrefour Charonne. »

- 14, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 13, rue de Charenton : « Immeuble présentant une façade sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine d'écriture composite, alliance de baroque (motif des ferronneries, arabesques ornant les piédroits de fenêtre, corniche à modillons, chambranles rectangulaires moulurés). La datation d'origine (fin XVIII<sup>ème</sup>) ne peut être qu'estimative. Les garde-corps en fer forgé à motif de spi-

rales sont de très belle qualité. L'entresol a subi la même dénaturation qu'aux n<sup>o</sup> 10-12. La façade rue de Charenton, d'une grande sobriété et élevée de trois étages carrés sur rez-de-chaussée, a été préservée. »

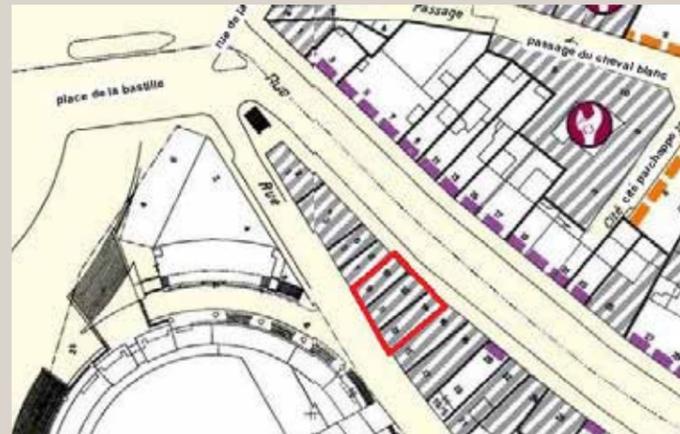
#### ANTÉRIORITÉ

Aucune.

#### PRÉSENTATION

Bordés par la rue du Faubourg-Saint-Antoine au nord et la rue de Charenton au sud, ces trois immeubles de rapport du XVIII<sup>e</sup> siècle sont entièrement distincts jusqu'à ce que la maison « Guérin frères » en réunisse les rez-de-chaussée et premiers étages vers 1920. Aujourd'hui, ils font l'objet d'une demande d'autorisation unique, visant à y installer un programme de commerce et de bureaux.

Faisant partie du premier segment de la rue du Faubourg-Saint-Antoine depuis la place de la Bastille, ils participent à la qualité de cette séquence qui réunit de nombreux immeubles du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette section permet de bien lire l'articulation entre la place de la Bastille et le tissu de



Extrait du plan local d'urbanisme.



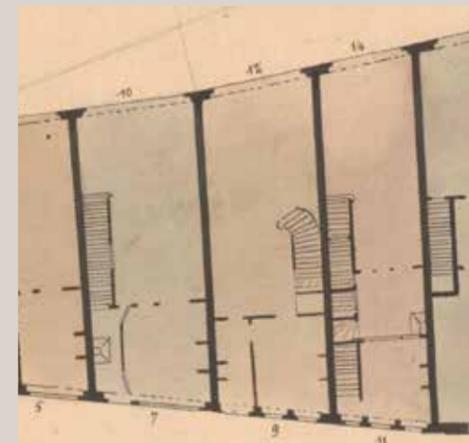
Vue aérienne de la place de la Bastille avec, à gauche de l'image, le départ de la rue du Faubourg-Saint-Antoine.



Vue au début du XX<sup>e</sup> siècle des n<sup>o</sup> 14, 12 et 10 de la rue.



Ci-dessus, devanture de la maison « Guérin frères » au début du XX<sup>e</sup> siècle (carte postale).



Ci-contre, à gauche, extrait du plan de Vasserot (Archives de Paris). Aujourd'hui, sont toujours en place, outre les refends mitoyens, l'escalier du n<sup>o</sup> 12 (à partir du second étage) et la descente de cave du n<sup>o</sup> 14, dont on voit le début du quart-tournant.

Ci-contre, à droite, les n<sup>o</sup> 14, 12 et 10 de la rue dans les années 1970. Sont visibles les travaux des deux premiers niveaux pour l'établissement de la devanture actuelle (extrait de D. Hervier et M.-A. Féral, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, Cahiers de Patrimoine, n<sup>o</sup> 51, Paris, APPIF, 1998).



l'ancien faubourg.

De ces trois immeubles, seul le n° 10 a pu être daté avec précision grâce à une mention d'archive de 1779 qui le désigne comme une « maison qui se construit (...) à l'entrée à droite de la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine ». En 1832, elle est constituée « d'un seul corps de logis de quatre étages carrés et mansarde au-dessus, boutique et arrière-boutique, avec toutes ses aisances et dépendances ».

Le n° 12 est décrit en 1875 comme étant constitué « d'un corps de bâtiment double en profondeur avec deux fenêtres de face sur chacune des rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et d'un quatrième en mansardes avec grenier au-dessus ». L'examen de ses garde-corps et de ses caves laisse cependant ouverte la possibilité d'une construction de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le n° 14 est décrit en 1862 comme « un corps de logis (...) double en profondeur, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, quatre étages carrés et un cinquième mansardé ».

Toutes les descriptions de ces corps de logis, au XVIII<sup>e</sup>

comme au XIX<sup>e</sup> siècles, font état d'une occupation mixte faite de logements et d'ateliers dans les étages et de boutiques en rez-de-chaussée, chaque immeuble étant toujours occupé par une activité liée aux meubles.

Entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, la maison « Guérin frères », faisant le commerce de décoration, d'ameublement et de tapisserie, s'installe au rez-de-chaussée et premier étage de ces trois corps de bâtiments. Elle est remplacée durant les années 1970 par le magasin de décoration « Roméo », qui supprime définitivement, vers 1975, les dispositions des trois registres bas d'origine et la devanture de Guérin frères, y installant une grande vitrine qui unifie les deux premiers niveaux. Cette enseigne procède également au remplacement du plancher haut du rez-de-chaussée par un nouveau plancher béton à coffrage perdu, ainsi qu'à la création d'un escalier et d'un monte-charge entre le sous-sol et le premier. Finissant par occuper la totalité des trois immeubles, Roméo modifie également les étages pour y installer ses bureaux, avec pour conséquence, la suppression des escaliers distribuant les immeubles des n° 10 et 14. L'état actuel de ces trois bâtiments montre :

- un sous-sol aux caves voûtées en plein cintre

structurellement identiques à leurs dispositions d'origine, y compris le puits situé dans l'axe du refend séparant les n° 10 et 12.

- un rez-de-chaussée et un premier étage modifiés en profondeur et n'ayant conservé des dispositions antérieures à l'installation de Roméo que les refends intermédiaires - anciens mitoyens - et la façade sur la rue de Charenton.

- des étages carrés qui ont conservé planchers, refends et façades (modénatures, baies et leurs garde-corps, les menuiseries ayant vraisemblablement été changées à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle).

- des toitures au volume conservé, peut-être surélevées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour les parties en terrasson des combles des n° 12 et 14. Les charpentes et les escaliers distribuant les combles et anciens greniers sont encore en place.

Cet ensemble aujourd'hui vacant après le départ de la maison Roméo fait l'objet d'une demande de permis de construire unique qui prévoit la restructuration des trois immeubles afin d'installer un commerce sur trois niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage) et des bureaux aux niveaux supérieurs.

À cette fin, le pétitionnaire prévoit de :

- modifier le sous-sol par l'élargissement des passages existant dans les mitoyens entraînant des démolitions de pieds de voûtes.

- boucher au rez-de-chaussée l'accès actuel aux caves (qui correspond à l'accès d'origine aux caves du n° 14), créer trois trémies dans le plancher bas, agrandir les passages des refends mitoyens, démolir le plancher haut, l'escalier principal (aménagé dans les années 1970) et le monte-charge existant.

- à partir du second étage, les planchers seraient conservés ainsi que les refends - qui seraient par ailleurs percés de deux passages chacun - mais l'escalier distribuant à l'origine le n° 12 serait démoli.

- les toitures seraient conservées dans leur volume mais refaites, sans qu'il soit possible de connaître le devenir des charpentes encore en place.

Le commerce conserverait la vitrine existante côté rue du Faubourg-Saint-Antoine. Il serait doté d'une distribution propre incluant nouvel escalier et monte-charge. Les bureaux, adressés rue de Charenton, auraient une distribution spécifique incluant deux escaliers



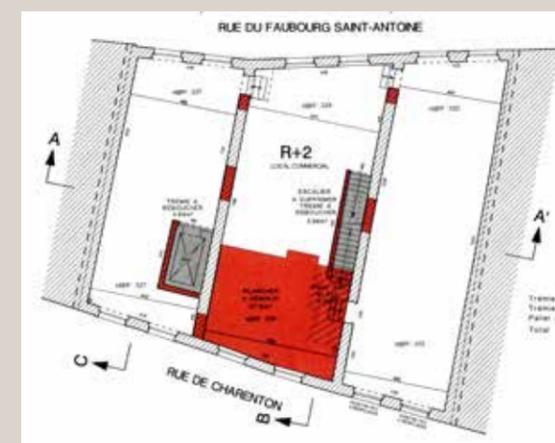
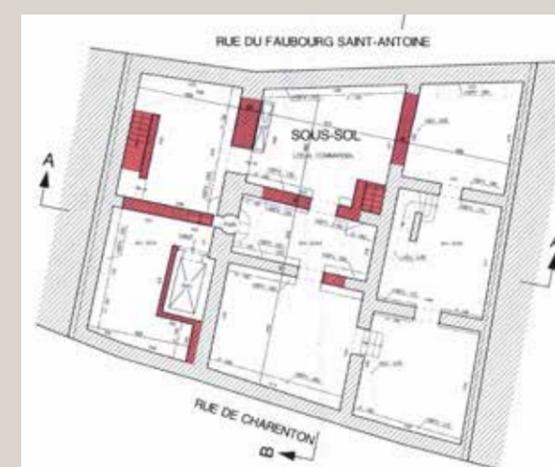
Vue actuelle des trois immeubles après le départ de la maison Roméo.



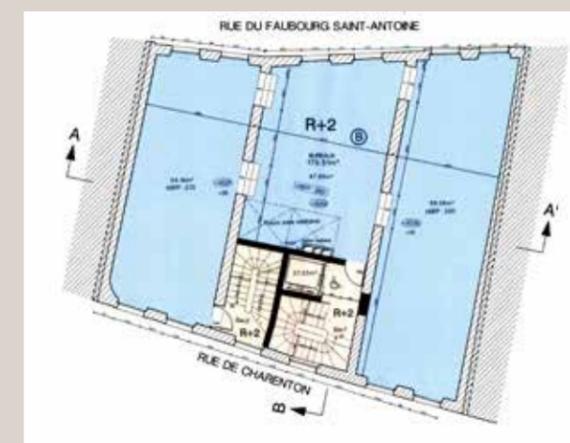
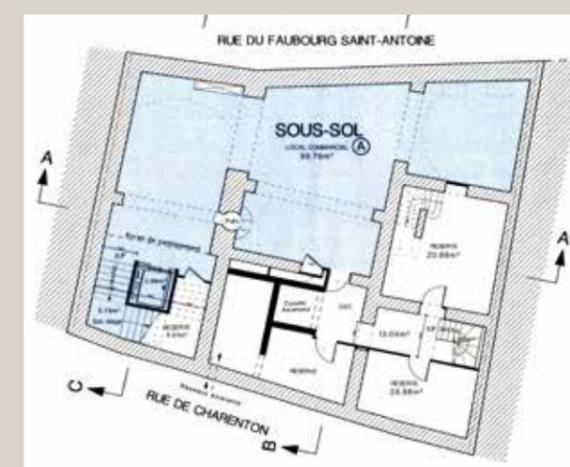
Vue actuelle du deuxième étage du n° 12, avec l'escalier ancien en place.



Vue actuelle des caves, côté rue de Charenton.



En haut, plan de l'état existant du sous-sol.  
En bas, plan de l'état existant du rez-de-chaussée.  
En rouge, sont figurées les démolitions prévues, en gris, les trémies condamnées (© Global Architecture).



En haut, plan projeté du sous-sol.  
En bas, plan projeté du rez-de-chaussée (© Global Architecture).

et un ascenseur. Les façades seraient ravalées et les menuiseries remplacées en totalité « à l'identique de l'existant », mais à double vitrage et nouveau profil en bois. Quant aux toitures, le terrasson du n° 12 serait percé de quatre châssis et deux lucarnes du n° 14 verraient leurs fenêtres remplacées par des « grilles persiennes ».

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/XXVIII/471 (20 octobre 1778) ; Z1j/1051/1 (7 août 1779). MC/ET/XXIII/503 (14 novembre 1738) ; MC/ET/XVIII/576 (23 janvier 1748).
- Archives de Paris : DQ18 86 et D1P4 403.
- Dominique Hervier et Marie-Agnès Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, Cahiers de Patrimoine, n° 51, Paris, APPIF, 1998.
- Béatrice de Andia (dir.), *Le faubourg Saint-Antoine, Architecture et métiers d'art*, Paris, Délégation artistique à la Ville de Paris, 1998.

#### DISCUSSION

La discussion se concentre sur les façades. Plusieurs

membres demandent que les murs mitoyens, côté rue Saint-Antoine, soient abaissés jusqu'au sol et que les trumeaux apparaissent en façade afin que l'on perçoive à nouveau l'assise des immeubles.

Le choix de teinter en ocre jaune l'enduit de ravalement côté rue de Charenton est critiqué par un membre de la Commission. Cette pratique, déjà observée dans d'autres quartiers de Paris, est en effet contraire à la tradition qui a toujours été de conserver aux façades en plâtre leur teinte naturelle.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration de trois immeubles du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Pour préserver le caractère remarquable de la séquence et redonner à chaque immeuble son assise, la Commission souhaite que les trumeaux des niveaux rez-de-chaussée et entresol, dont certains sont encore en place, soient restitués et visibles en pied de façade (BMO du 22 avril 2014).

## [ 21, rue Blanche (9<sup>e</sup> arr.) ]

### Transformation d'un hôtel construit par Charles Girault

Pétitionnaire : M. BENZAQUEN, Franck-Elie  
SAS WHITE KEN

PC 075 109 13 V 0044

Dossier déposé le 06/12/2013

« Réhabilitation et surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'équipement sportif avec restauration des parties inscrites, ravalement des façades et réfection de la toiture, redistribution des locaux et des circulations verticales avec fermeture et modification de trémies, création d'une piscine en sous-sol.

SHON démolie : 102 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 441 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Inscription au titre des Monuments historiques par arrêté du 25 mai 1980 : « façade, toiture sur rue et sur jardin ;

escalier intérieur avec sa rampe ; jardin d'hiver ».

#### ANTÉRIORITÉ

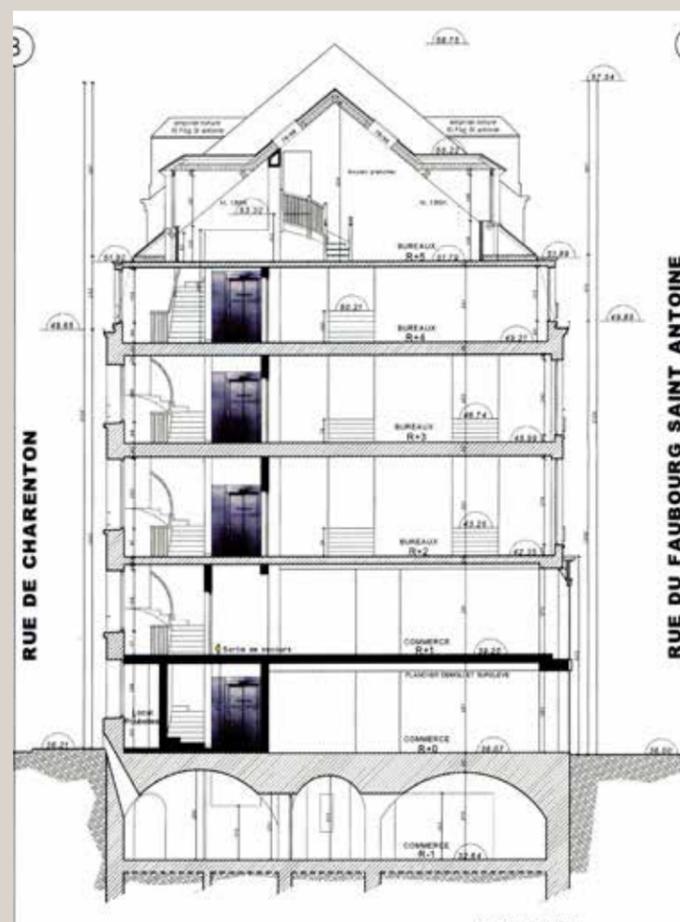
Aucune.

#### PRÉSENTATION

Paul de Choudens, librettiste et éditeur de musique, acquiert en 1899 un hôtel particulier qu'il démolit pour élever sa résidence et son lieu de travail, dans un quartier où allait bientôt s'installer le conservatoire supérieur de musique. Il en confie la réalisation à Charles Girault (1851-1932). L'architecte, qui construit au même moment le Petit Palais pour l'Exposition universelle de 1900, jouit d'une notoriété internationale. L'hôtel fait l'objet d'un article détaillé de Louis-Charles Boileau dans la revue *L'architecture* du 3 janvier 1903.



Façade projetée du côté de la rue du Faubourg-Saint-Antoine (© Global Architecture).



Coupe transversale projetée sur le n° 12 de la rue du Faubourg-Saint-Antoine (© Global Architecture).



Plan extrait du plan local d'urbanisme



Détail du balcon sur la rue Blanche (extrait de *La Construction moderne*, 18 juillet 1903).



L'hôtel au début du XX<sup>e</sup> siècle (cliché Charles Lansiaux, Commission du Vieux Paris).

Placé au coude que forme la rue à cet endroit, l'hôtel présente une façade spectaculaire conforme au goût de l'école des Beaux-Arts, pour le décor de laquelle Girault a fait appel aux mêmes artisans actifs sur ses autres chantiers. Sa composition tripartite mêle avec un élégant éclectisme le répertoire néoclassique, le style rocaille, les détails Art nouveau et l'inspiration Renaissance. Entre deux ressauts, le corps central se distingue par l'ondulation de la grande porte incurvée, vitrée et défendue comme toutes les autres baies par une grille de serrurerie au dessin élaboré. Des encorbellements curvilignes soutiennent les grandes baies bombées du premier étage. Au-dessus, ce mouvement courbe est repris par un balcon, lui aussi protégé d'un garde-corps de serrurerie et accessible à l'origine depuis la salle d'auditions éclairée par la serlienne centrale. En haut, s'ouvrent deux baies carrées qui donnaient également sur les hautes pièces du deuxième étage.

La façade arrière, qui compte un niveau de moins du fait de la pente du terrain, est également composée de trois parties. Au centre, deux portiques superposés à colonnes de granit rouge entre pilastres, s'ouvrent au rez-de-chaus-

sée sur un perron et sur une loge à l'étage. Reliés par des pans coupés, deux corps latéraux se prolongent, au nord, par une aile couverte en terrasse et, au sud, par un jardin d'hiver. De plan carré, son toit bombé couvert de zinc est surmonté d'un clocheton d'ardoises en écailles.

Le jardin, accessible depuis le premier étage, est aménagé sur un épais remblai, particularité décrite en détail par Boileau. La poussée des terres a imposé, pour le soutènement, le creusement de puits remplis de béton, reliés par des arcs de maçonnerie avant l'apport du remblai pour obtenir un jardin horizontal.

Les dispositions intérieures étaient à l'origine inspirées par les nécessités du confort familial, du travail et de la vie mondaine. Ces exigences conjuguées ont conduit, sur un terrain pentu et limité par un alignement biais, à une organisation complexe des espaces. Au-dessus d'un sous-sol technique, le rez-de-chaussée à demi enterré est consacré pour sa partie aveugle aux archives de la maison d'édition et à l'office. Sur la rue, un petit hall central entre des locaux réservés aux domestiques conduit au grand vestibule, parallèle à la rue, que prolonge à gauche le départ de l'escalier principal. Le premier étage, également

accessible par un ascenseur hydraulique très ouvragé dont la cabine subsiste, est occupé par les pièces de réception. Une galerie centrale distribue sur la rue le grand salon, le « cabinet de Monsieur » et le fumoir tandis que, sur le jardin, un petit salon en rotonde donne accès, au sud, à la salle à manger prolongée par le jardin d'hiver. Au nord, accessible par un escalier particulier, une chambre est suivie d'un boudoir en aile.

L'hôtel est resté dans la famille de Choudens après la mort de l'éditeur en 1925 avant d'être loué à divers organismes. Il fut occupé à partir de 1944 par l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre qui, en 1950, aménagea, sans travaux lourds, une salle de théâtre au deuxième étage en réunissant la salle d'auditions, le salon et la chambre.

En 1968, la ville de Paris acquit l'hôtel aux enchères et maintint dans ses murs l'école d'art dramatique pour laquelle un auditorium fut créé au rez-de-chaussée.

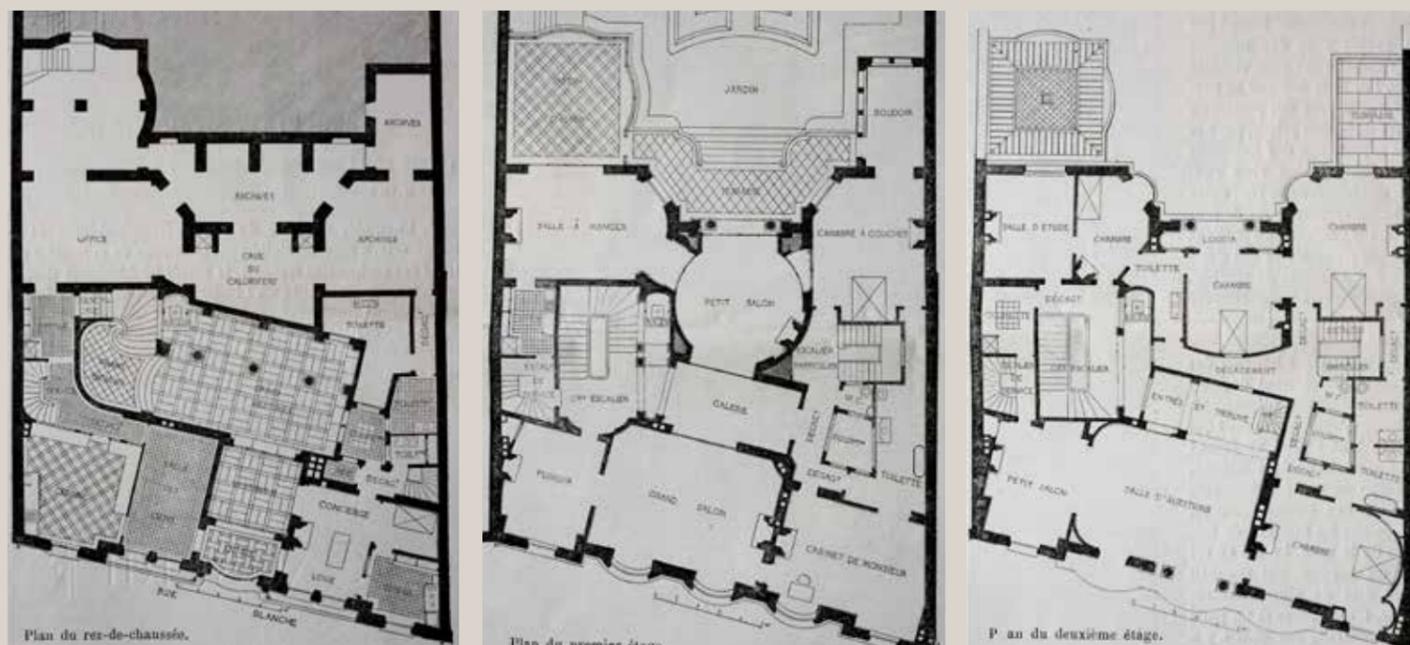
Informé d'un projet de surélévation en 1974, l'architecte des bâtiments de France, René Duval, lança un signalement qui aboutit à l'inscription de l'hôtel à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Plusieurs projets ont cherché à agrandir les surfaces utiles de l'hôtel, toujours à volume général constant (entresolements ou mezzanines dont certains ont disparu depuis).

Bien que dégradés, certains éléments de décor intérieur - plafond, glaces, revêtements, marbres... - subsistent, de même que les menuiseries sur rue et la ferronnerie.

Le projet actuel prévoit de poursuivre la création de vastes espaces décloisonnés pour l'exploitation d'un club de remise en forme. Un nouvel escalier rond ferait pendant à l'escalier d'honneur (encloisonné) pour la desserte et l'évacuation des étages actuels. De nouvelles surfaces, dédiées à un hammam et à un bassin, seraient creusées sur trois niveaux à l'emplacement du jardin (qui deviendrait essentiellement minéral), en prolongement direct du rez-de-chaussée (après le creusement du terre-plein et la démolition des fondations de la façade arrière).

Une surélévation d'un étage destinée à une « salle de représentation » compléterait la densification de cet édifice par l'ajout sur la toiture terrasse d'origine d'un volume de verre opaque.



Ci-dessus, de gauche à droite : plan initial du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étages, publiés dans *L'Architecture*, janvier 1903.



Façade actuelle. Deux issues de secours seraient percées par démolition des allèges des deux fenêtres latérales.



Façade sur jardin (état actuel).

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Louis-Charles Boileau, « L'hôtel de M. de Choudens, 21, rue Blanche (...) », *L'Architecture*, 16e année, n° 1, 3 janvier 1903, p. 1-6.
- *La Construction moderne*, 18 juillet 1903.
- A. Louvet, « Charles Girault, membre de l'Institut (1851-1933) », *L'Architecture*, 1933, n° 8, p. 253-262.
- Agnès Chauvin, « L'hôtel Choudens », *Livraisons d'histoire d'architecture*, n° 18, p. 65-76.
- Cabinet REA, *Hôtel de Choudens, 21, rue Blanche, 75009 Paris. Etude historique et architecturale*, juillet 2013.

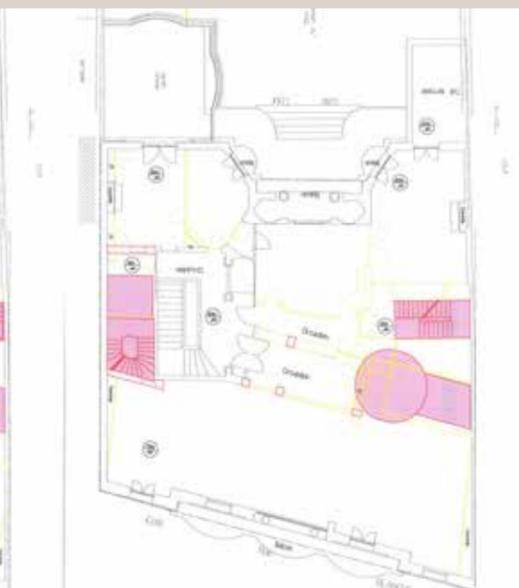
## DISCUSSION

La Commission rejette vigoureusement le projet en raison de la très grande qualité de l'hôtel qui constitue un magnifique exemple du style éclectique tardif propre à Charles Girault. Elle s'oppose à la mise en œuvre d'un programme de club de remise en forme qui altérerait de façon irréversible certaines des structures du bâtiment (rez-de-chaussée et sous-sol) et bouleverserait la distribution intérieure

de l'hôtel et ses extérieurs (jardin en pleine terre creusé sur deux niveaux et terrasse coiffée d'une salle de conférence). Pour écarter ce projet totalement inadapté, la commission demande que l'hôtel soit classé en totalité.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a examiné le projet de transformation d'un hôtel construit par Charles Girault en club de remise en forme doté d'équipements sportifs. La Commission s'oppose de façon ferme au projet jugé en partie contraire à l'arrêté de protection de 1980 et dont la mise en œuvre sans changements dénaturerait gravement les dispositions d'origine d'un édifice tardif de l'éclectisme où se mêlent sources italiennes, prédilection pour l'architecture du XVIIIème siècle et esprit moderne. Elle demande en conséquence l'abandon du projet dans sa forme actuelle et souhaite le classement de l'hôtel de Choudens au titre des Monuments historiques (BMO du 22 avril 2014).



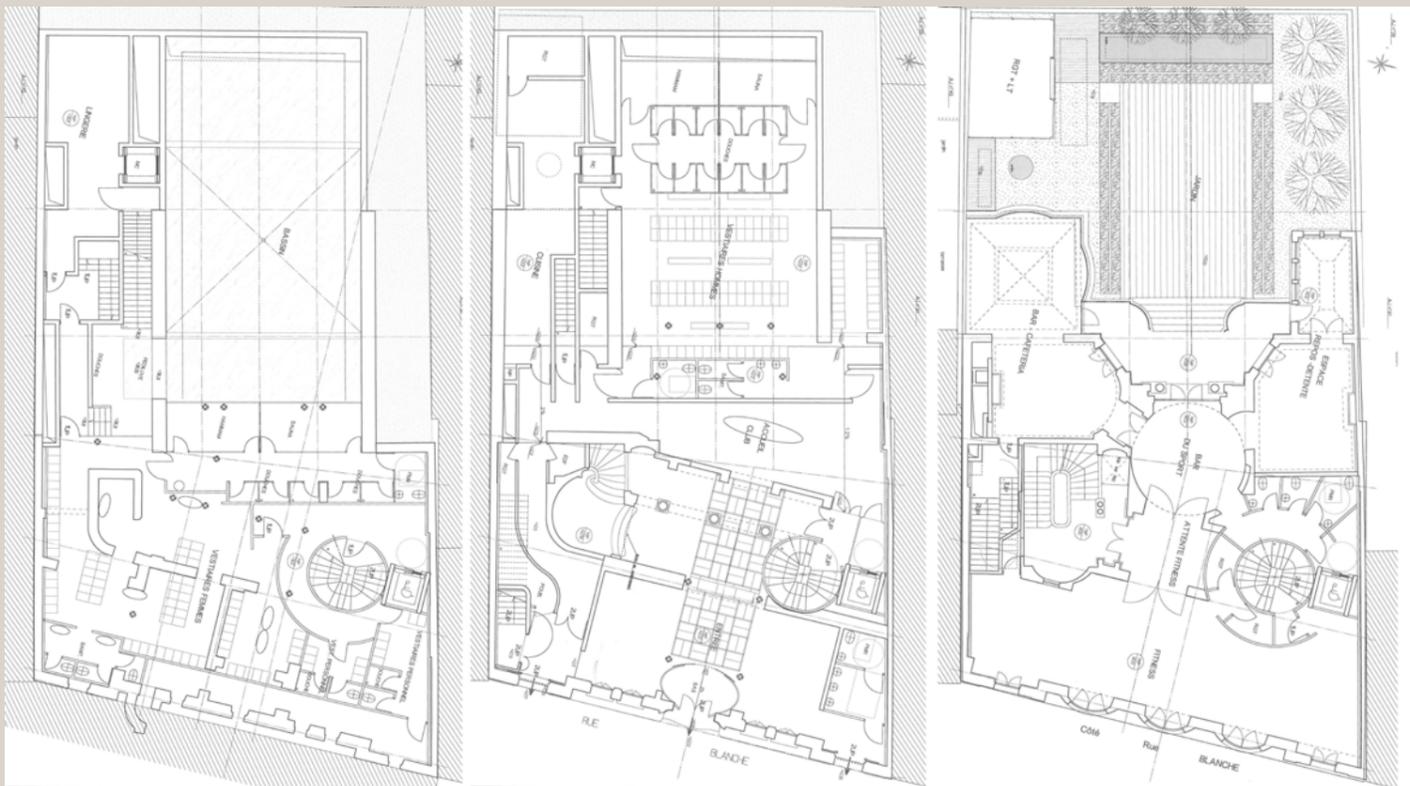
Toiture du jardin d'hiver (cliché REA).



Verrière du jardin d'hiver (cliché REA).



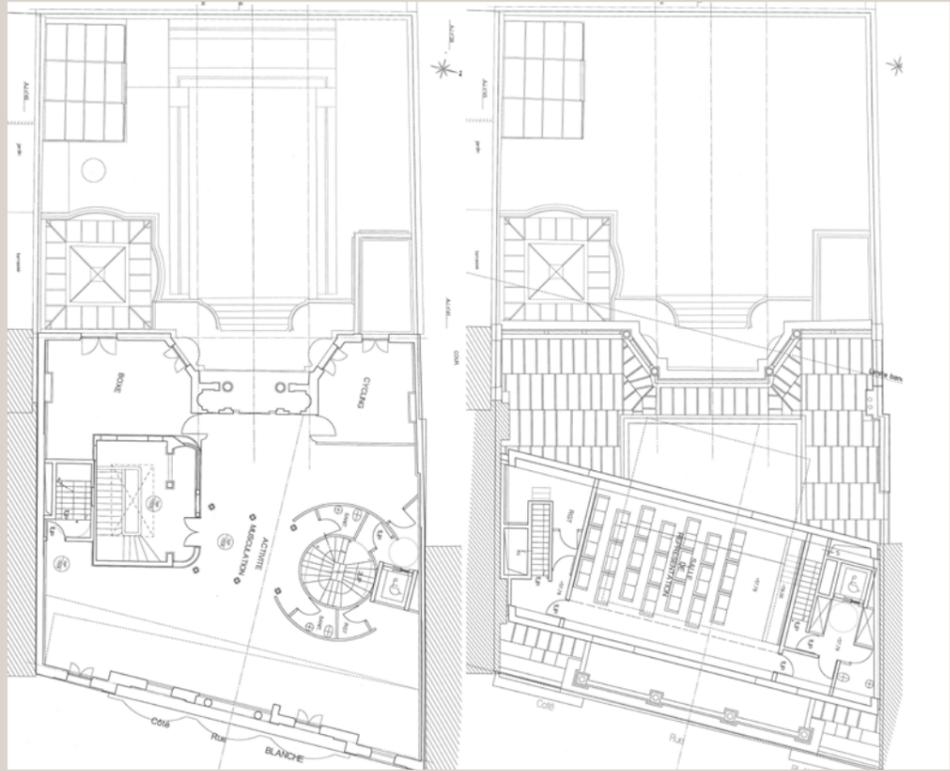
En haut, ancienne salle à manger de l'étage, ouvrant vers le jardin d'hiver (au centre). À droite, le plafond du jardin d'hiver. Au centre, plans des démolitions : les parties en rouge et en jaune disparaîtraient (© A-C. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes). En bas, cheminées et décor du premier étage coté rue (clichés REA).



Ci-dessus, plans de l'état projeté. De gauche à droite, sous-sol et rez-de-chaussée étendus et premier étage (© A-C. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes).



À gauche, l'escalier principal au premier étage et à droite, la cabine de l'ascenseur d'origine (clichés REA).



**Légende ÉTAT SANITAIRE :**

Maçonneries en pierre de taille et sculptures

- Fissures
- Joints et ragréages disgracieux
- Érosion, Desquamations
- Epaufrures, perte de matière, manque
- Coulures
- Salissures biologiques (lichens, mousse, fientes, etc)

Plans de l'état projeté. De gauche à droite : le deuxième étage (ancienne salle des auditions) et l'étage ajouté (© A-C. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes).



À gauche, l'ancienne salle des auditions au deuxième étage. Une scène se trouvait au fond. À droite, le plafond de la même salle (clichés REA).

## [ 55, rue d'Amsterdam et 3-5, rue de Bucarest (8<sup>e</sup> arr.) ]

### Isolation par l'extérieur d'un immeuble de bureaux de 1929

Pétitionnaire : M. HAYE, Olivier  
 SCI SCU DU 55 RUE D'AMSTERDAM  
 PC 075 108 13 V 1061

Dossier déposé le 20/12/2013

« Réhabilitation d'un immeuble de 8 étages sur rez-de-chaussée et rez-de-jardin, à usage de bureaux et de commerces, avec 3 niveaux de sous-sol à usage de stationnement et de locaux techniques, démolition de la verrière sur cour d'Amsterdam, démolition et reconstruction des planchers du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin et ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures.

SHON à démolir : 3 791 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 3 770 m<sup>2</sup>. »

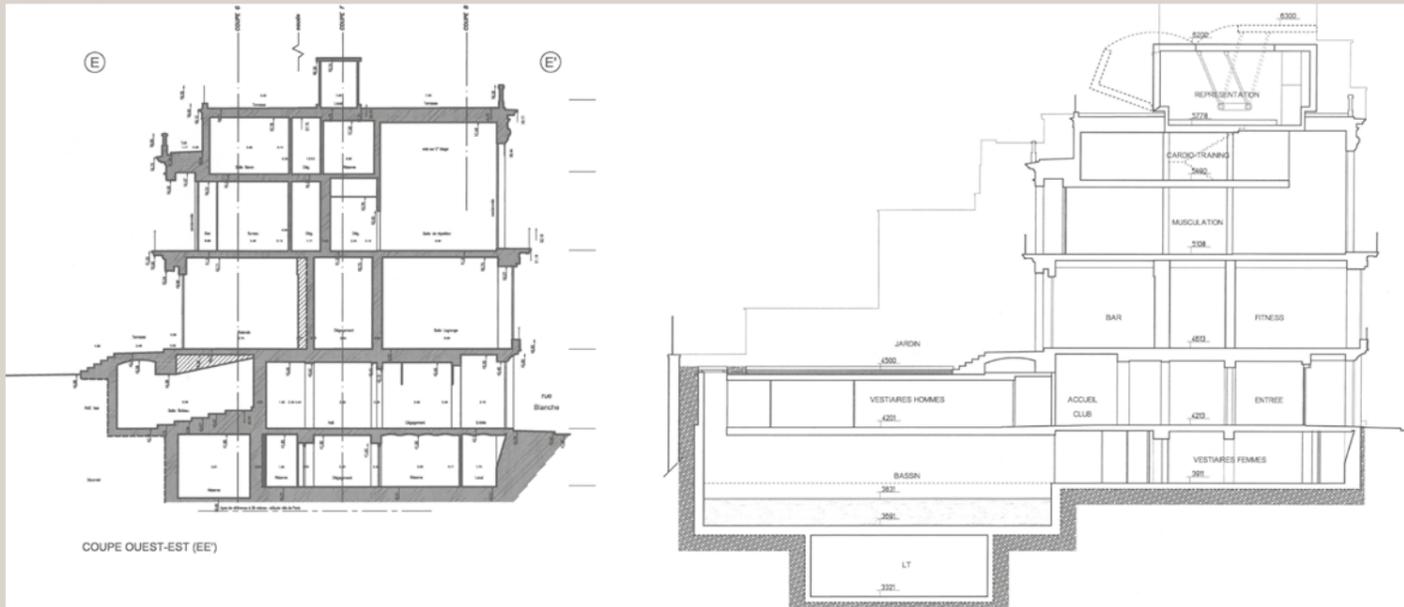
#### PROTECTION

Aucune.

#### PRÉSENTATION

La Compagnie des Minerais et Métaux édifie en 1929 un vaste immeuble de bureaux entre deux rues du quartier de l'Europe. Elle fait appel à Auguste Labussière, diplômé de l'École centrale de Paris et architecte, avant la Première Guerre mondiale, du Groupe des Maisons Ouvrières (plus tard fondation Lebaudy). Entre les deux guerres, Labussière est membre de l'Office des Habitations Bon Marché qu'il dote d'une agence d'architecture. Après sa démission de l'Office en 1924, il se consacre avec son associé Marcel Reby à la commande privée d'habitations et de bureaux.

Les premiers projets d'îlots HBM de Labussière s'organisaient



Coups de l'état actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© A-C. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes).



A gauche, élévation de la façade projetée sur rue et, à droite, côté jardin (© AC. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Façade actuelle sur la rue d'Amsterdam vue de la rue Jules-Lefevre.



A gauche, vue actuelle de la façade et, à droite, insertion du projet (© A-C. Perrot, F. Richard et F. Hammoutène architectes).



Vue de la cour principale vers la rue d'Amsterdam. L'arrondi de la cage d'escalier a été refait (ses baies sont à présent au niveau des fenêtres d'étages).



Façade actuelle sur la rue de Bucarest.

autour de grandes cours centrales fermées (rue de l'Amiral-Roussin ou avenue Daumesnil) avant de privilégier les plans de masses ouverts rendus possibles par un environnement peu dense.

Réalisée dans un tissu déjà constitué, l'opération de la rue d'Amsterdam n'en adopte pas moins le plan rationnel à grande cour centrale ainsi que la structure de béton. L'imposante façade sur la rue d'Amsterdam, élevée de trois étages carrés, un attique et trois autres en redents, est en pierre de taille. Séparé de l'entresol sous arcades par une légère saillie sur consoles, l'avant-corps central de cinq travées est rythmé de forts pilastres et cantonné de deux corps latéraux de deux travées. Les larges baies et le soubassement indiquent la fonction de l'immeuble entièrement destiné à l'activité. L'élévation de la façade sur la rue de Bucarest s'organise de la même manière mais la brique y remplace la pierre, à l'exception de la travée centrale. Le traitement de la grande cour combine, en cohérence avec les façades sur rues, un soubassement et une partie courante de pierre surmontée de deux étages de brique séparés par un bandeau de pierre.

La modénature est comparable à celle de la rue et chacun de ses côtés est doté d'un ressaut central. À l'intérieur, plusieurs réhabilitations ont modifié le décor tout en conservant la distribution par un couloir circulaire. D'importants travaux sont effectués à la suite d'une vente à la fin des années 1990. Un parc de stationnement est creusé sur trois niveaux en remplacement du niveau de caves. Les escaliers sont déplacés, hormis l'escalier ouest, conservé. L'escalier principal, dont la cage formait une saillie bombée à l'angle sud-est de la cour, est supprimé par extension des planchers et les menuiseries de ses baies sont reposées à la hauteur des fenêtres d'étage. Le rez-de-chaussée est abaissé ainsi que la cour, couverte d'une verrière lors de la même campagne.

Une demande de permis de construire propose aujourd'hui de démolir le rez-de-chaussée décaissé pour restituer le niveau d'origine et de créer une cour plantée à l'air libre après dépose de la verrière. Parallèlement, un isolant thermique serait posé à l'extérieur des façades de la cour. Cet isolant serait habillé d'un parement lisse de type « Ductal » aux étages courants et de zinc pour les parties hautes en retrait. Cette

intervention supposerait la démolition de toute la modénature en saillie et du volume de l'ancienne cage d'escalier arrondie. Toutes les fenêtres devant être remplacées, celles des travées centrales de la rue d'Amsterdam sont prévues dans des cadres métalliques au nu extérieur, « afin de renforcer l'effet d'avant-corps existant sur l'ensemble de l'élévation ».

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeuble n° 55 rue d'Amsterdam, Paris 8e. Expertise patrimoniale*, octobre 2013.
- Marie-Jeanne Dumont, *Le logement social à Paris 1850-1930, les habitations à bon marché*, Liège, Mardaga, 1991.

#### DISCUSSION

Certains membres repoussent énergiquement le projet d'isolation par l'extérieur des façades sur cour, mettant en avant la qualité du bâti et celle de son appareillage. Ils soulignent le caractère très soigné des élévations, plus intéressantes que celles sur rues selon une manière caractéristique

des architectes de cet immeuble, mais très inhabituel pour les cours d'immeubles de bureaux de cette époque.

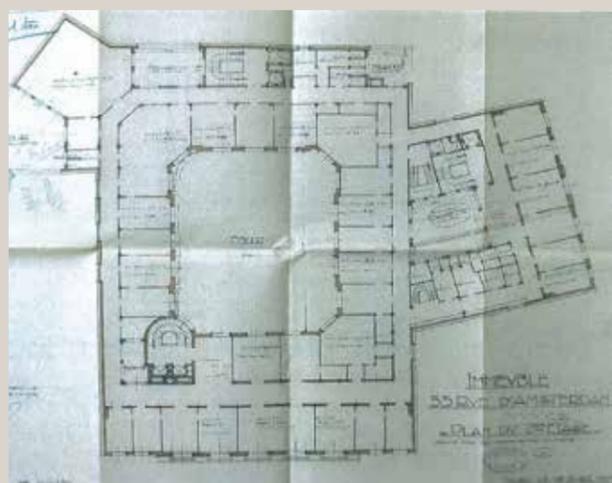
#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'isolation par l'extérieur de la cour principale d'un immeuble de bureaux construits par les ingénieurs et architectes Auguste Labussière et Maurice Reby en 1929.

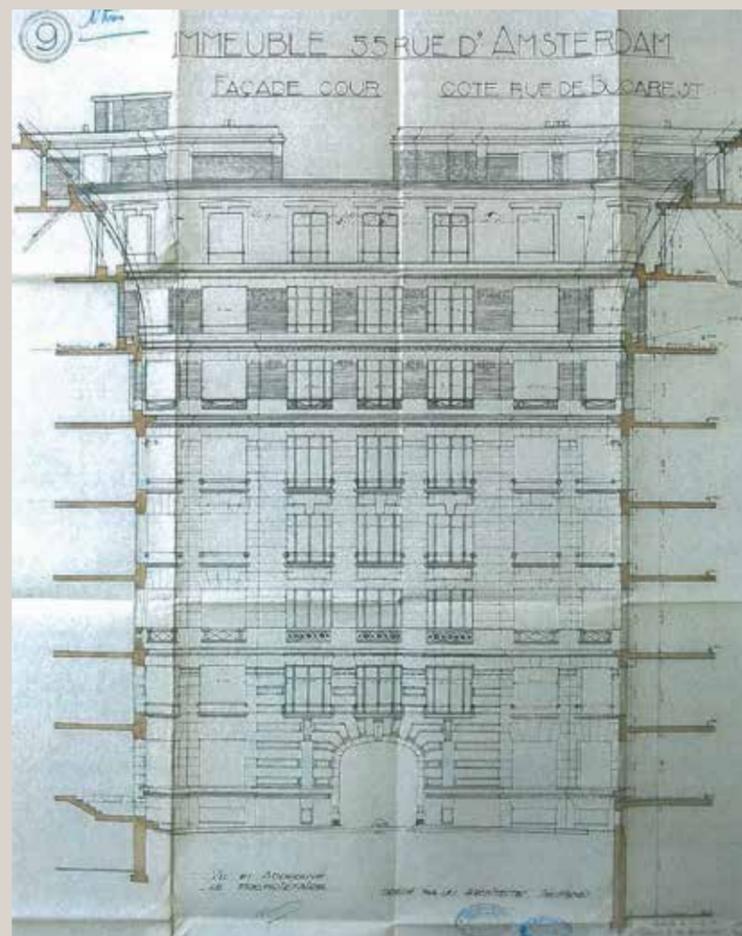
La commission souligne la qualité des façades de cette cour dont le traitement architectural et les matériaux de surface sont en cohérence avec les élévations sur rues. Elle demande en conséquence que soit abandonné le projet de pose en extérieur d'un isolant thermique qui aurait pour conséquence la dénaturation complète des façades et la disparition du volume en arrondi de la cage d'escalier qui occupait, à l'origine, l'angle sud-est de la cour (BMO du 22 avril 2014).



Élévation et profil en coupe, état initial (Archives de Paris).



Plan du deuxième étage, état initial (Archives de Paris).



Coupe sur la cour, vers la rue de Bucarest, état initial (Archives de Paris).



À gauche, coupe nord-sud (la rue de Bucarest est à droite) actuelle montrant en brun les démolitions proposées. À droite, coupe projetée indiquant le traitement isolant de la cour (© Naud et Poux architectes)

**[ 19-21-23, rue d'Assas, 22-24, rue Cassette et 74, rue de Vaugirard (6<sup>e</sup> arr.) ]**

**Restructuration de l'Institut catholique de Paris**

Pétitionnaire : M. DE CHERGE, Hilaire  
 ASSOCIATION DES EVEQUES FONDATEURS INSTITUT  
 CATHOLIQUE PARIS  
 PC 075 106 13 V 1032  
 Dossier déposé le 19/12/2013  
 « Restructuration du campus de l'Institut Catholique de Paris avec construction d'auditoriums sous la cour principale, aménagement de salles de cours, de locaux de vie pour le séminaire universitaire, d'un centre de vie étudiante, de bureaux pour les facultés et la direction et d'une bibliothèque sur rue et cour.  
 SHON supprimée : 522 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 1 046 m<sup>2</sup>. »

**PROTECTION**

Au titre des Monuments historiques :  
 - classement par arrêté du 13 décembre 1977 : « les façades et toitures ; la salle des Épées ; le cachot du général Hoche ; l'escalier donnant sur la façade sur le jardin et conduisant au premier étage ; la salle capitulaire ; la salle des novices ; la salle des inscriptions ou salle des Girondins ; les couloirs des différents étages. »  
 - inscription par arrêté du 13 décembre 1977 : « la galerie du cloître ; le grand escalier avec sa rampe en fer forgé ; le réfectoire ; l'actuelle salle du Foyer International ; l'annexe de la salle des Novices ; les niveaux supérieurs de l'escalier donnant sur la façade sur jardin ; les cellules ; autres pièces et éléments intérieurs non classés.



Étienne Martellange, *Vue de l'église des Carmes déchaussés le 1<sup>er</sup> juillet 1637*, dessin (BnF).



*Le couvent des Carmes*, vers 1830 (archives de l'Institut Catholique de Paris, cliché REA).



Vue de l'angle de la rue d'Assas et de la rue de Vaugirard, carte postale avant 1920.



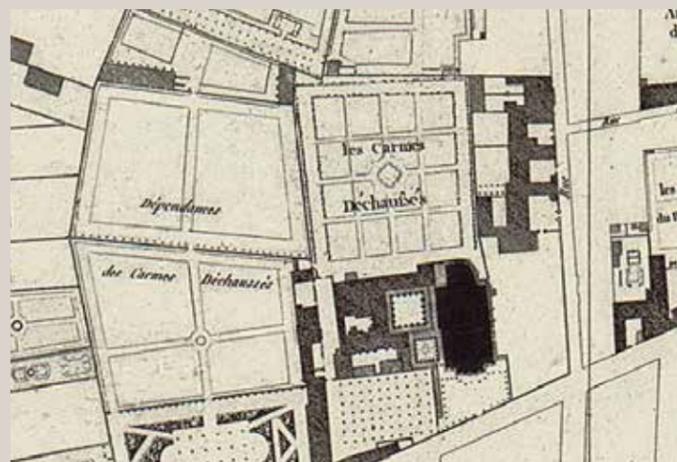
Vue actuelle de l'angle de la rue d'Assas et de la rue de Vaugirard.



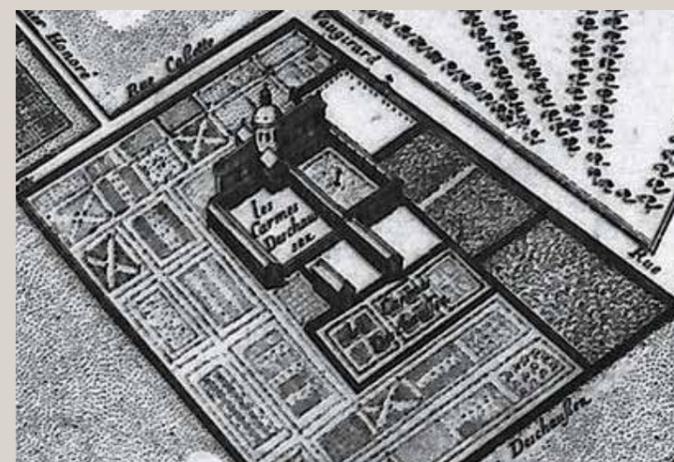
Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan cadastral de Paris, 1898 (Archives de Paris).



Extrait du plan de Verniquet, 1799 (BHVP).



Extrait du plan de Gomboust, 1652 (BHVP).



Vue actuelle du laboratoire et de l'immeuble Branly construit en partie en surélévation.



Vue actuelle de la cour Branly, depuis l'angle sud-ouest.

- inscription par arrêté du 18 octobre 2004 : « les parties suivantes de l'ancien laboratoire d'Edouard Branly à l'Institut catholique de Paris, 19, rue d'Assas : les façades et toitures du laboratoire construit par Paul Tournon ; l'ancien grand laboratoire transformé en musée ; l'entrée actuelle ; le bureau d'Edouard Branly ; l'ancien laboratoire isolé à usage de cage de Faraday ».

#### ANTÉRIORITÉ

- séance du 30 janvier 1909 : vœu de protection au titre des Monuments historiques.

- séance du 27 juin 1931 : « Vœu que soient classés parmi les Monuments historiques : 1<sup>e</sup> – les bâtiments de l'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard, n° 70, actuellement Institut catholique, antérieurs à 1789 ; 2<sup>e</sup> – La totalité des jardins actuellement existants. »

#### PRÉSENTATION

Le cadre historique dans lequel s'inscrit le projet de res-

tructuration de l'Institut catholique de Paris remonte au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'installation sur la parcelle, en 1611, des Carmes déchaussés venus d'Italie.

La construction d'une église consacrée à saint Joseph et celle de bâtiments conventuels furent rapidement entreprises et il est probable que dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le couvent se composait de deux cloîtres (les actuelles cours des Actes et cour Lacordaire) accolés à l'église et d'une aile perpendiculaire donnant sur le jardin et destinée aux dortoirs. Les bâtiments ne comptaient alors qu'un rez-de-chaussée, un premier étage et un comble percé de lucarnes. Deux nouvelles ailes furent, semble-t-il, rapidement ajoutées : la première, fermant l'actuelle cour d'honneur au nord fut disposée parallèlement à l'aile des dortoirs, séparée d'elle par une nouvelle cour (la cour des offices) ; la seconde, perpendiculaire à la première et orientée vers le sud, fut dénommée au XX<sup>e</sup> siècle aile du Rectorat. L'arrivée sur le site vers 1674 des religieux du noviciat de Carrière-lès-Charenton fut vraisemblablement à

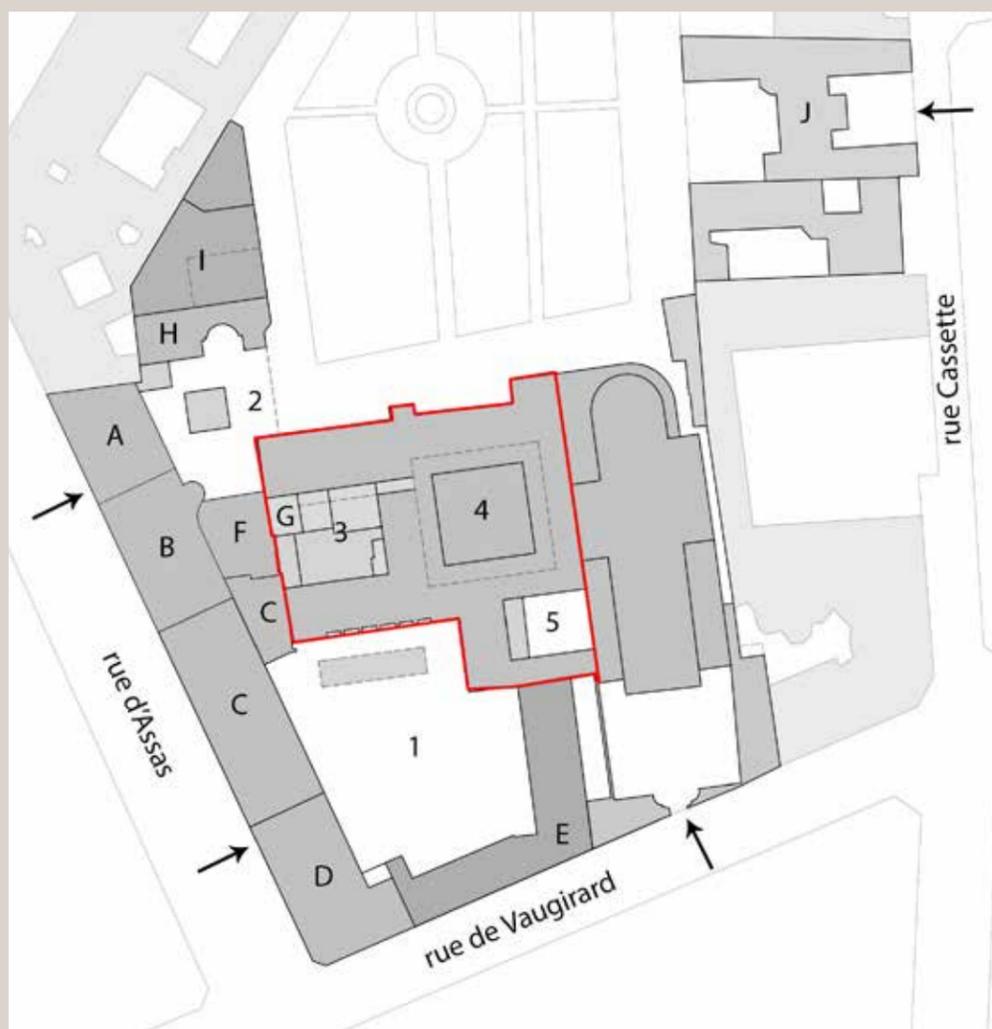
l'origine d'une surélévation d'un étage des bâtiments. Au siècle suivant, divers aménagements réduisirent la surface de la cour des offices qui fut partiellement fermée à l'ouest par un escalier desservant l'extrémité de l'aile bordant le jardin.

Saisis sous la Révolution, les bâtiments et les terrains furent rachetés sous le Concordat puis l'Empire par une ancienne carmélite, Camille de Soyecourt, pour y installer son ordre. L'aile longeant la rue de Vaugirard ainsi que le bâtiment construit en retour à l'est de la cour d'honneur furent élevés au cours du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'acquisition de la nue-propriété du site et des constructions par l'archevêque de Paris, Mgr Affre, en 1849. L'installation sur place, à cette date, de l'École des hautes études ecclésiastiques préfigurait la création, en 1875, de l'Institut catholique de Paris.

La construction de nouveaux bâtiments élevés en bordure de la rue d'Assas et à l'angle de la rue de Vaugirard fut confié à l'architecte Gabriel Ruprich-Robert et réalisée

en quatre campagnes entre 1894 et 1931. Deux nouveaux immeubles ont été ajoutés depuis la fin des années 1950. Le premier, érigé à l'ouest du jardin des Carmes comprend une partie installée en surélévation au-dessus du laboratoire d'Edouard Branly et un bâtiment contigu de trois étages. Le second, comprenant cinq étages, a pris place en 1962 entre la façade intérieure de l'aile Assas et l'entrée de la cour des offices contre lesquelles il s'appuie. L'Institut catholique a acquis par ailleurs en 1891 l'ancien hôtel d'Hinnisdal rue Cassette et a reçu, probablement par donation, la maison contiguë de quatre étages construite en 1908 par Gabriel Ruprich-Robert.

Le projet dénommé « Campus 2018 » a pour objectif une réorganisation complète du site et vise à rationaliser son occupation et à augmenter les surfaces dévolues à l'étude. Les bâtiments conventuels et leurs cours extérieures (cour des offices et cour des Actes) ainsi que les bâtiments érigés en bordure de la rue d'Assas et de la rue de Vaugirard seraient réservés à l'Institut. Les diverses



En rouge, délimitation de l'ancien couvent.

- 1 - Cour d'honneur
- 2 - Cour Branly
- 3 - Cour des offices
- 4 - Cour des Actes
- 5 - Cour Lacordaire

Gabriel Ruprich-Robert (1859-1953) :

- A - Aile Assas (1894)
- B - Aile Assas (1897)
- C - Aile Assas (1931)
- D - Aile Assas (1929)

E - Aile Vaugirard (deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle)

Yves Courcoux :  
F - Nouvelles salles de cours (1962)  
I - Bâtiment Branly (1956)

G - Escalier du XVIII<sup>e</sup> siècle

Paul Tournon (1881-1964) :  
H - Laboratoire Branly (1931)

J - Hôtel d'Hinnisdal (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Ci-contre, de gauche à droite, façade de l'Institut catholique sur la rue de Vaugirard : état actuel et état projeté (© agence Duthilleul).



Ci-contre, la cour d'honneur et le revers de l'aile Vaugirard : état projeté (© agence Duthilleul).



bibliothèques, actuellement dispersées sur le site, rejoindraient le bâtiment Branly érigé en bordure du jardin des Carmes. Le séminaire serait, lui, déplacé sur la rue Cassette dans l'ancien hôtel d'Hinnisdal et une partie de l'immeuble néo-gothique qui lui est contigu (n° 22 et 24 de la rue).

Le projet prévoit l'ouverture sur la rue de Vaugirard d'une nouvelle entrée. L'accès se ferait par la transformation de trois fenêtres en arcades fermées par des grilles métalliques en dehors des heures d'ouverture. Les baies situées en vis-à-vis, côté cour d'honneur, seraient également abaissées jusqu'au sol et pourvues de portes-fenêtres. Un vaste espace abritant trois amphithéâtres et quelques salles d'étude seraient créés sous la cour, l'accès à ces salles enterrées se faisant à partir d'un jardin en pente creusé au nord et relié à elle par un jeu de rampes.

Dans les bâtiments entourant la cour d'honneur du côté de la ville et de l'église, les circulations horizontales seraient positionnées côté cour à tous les étages, les salles

d'études déjà existantes ou prises sur des espaces actuellement dévolus à d'autres fonctions trouvant place côté rue. Un ascenseur supplémentaire serait construit à l'extrémité est de l'aile Vaugirard et viendrait compléter les circulations verticales existantes.

La cour des offices de l'ancien couvent est occupée au rez-de-chaussée par des équipements de restauration et son entrée est obstruée par un immeuble moderne de cinq étages enjambant le passage entre la cour d'honneur et le jardin des Carmes et qui serait démoli dans le projet. En raison de sa position centrale, cette cour deviendrait le centre de la vie étudiante. Elle retrouverait ses niveaux de sol d'origine après démolition des différents édicules qui l'occupent actuellement et serait couverte, à la hauteur des chêneaux, d'une verrière. Les baies de la façade, aujourd'hui obstruées en partie seraient rétablies au rez-de-chaussée et à l'entresol, la fenêtre occupant l'angle nord-est de la cour étant transformée en porte afin de créer un accès direct à l'ascenseur desservant les étages

des bâtiments du couvent. La façade sud ferait également l'objet d'un agrandissement des baies au rez-de-chaussée : les allèges des fenêtres seraient abaissées pour les transformer en portes afin de faciliter le cheminement entre la cour d'honneur et la cour des offices et donner davantage de perméabilité à l'ensemble. Une même transformation serait effectuée sur trois des fenêtres de la façade nord permettant à l'espace de restauration situé au rez-de-chaussée de s'ouvrir largement sur le jardin.

La verrière de la cour serait prolongée vers l'ouest et couvrirait le passage donnant accès à la cour Branly. On accéderait en sortant de la cour à une batterie d'ascenseurs desservant tous les étages de l'aile élevée le long de la rue d'Assas, cette aile étant reliée à l'escalier du XVIII<sup>e</sup> siècle par deux passages aménagés au premier et au deuxième étages.

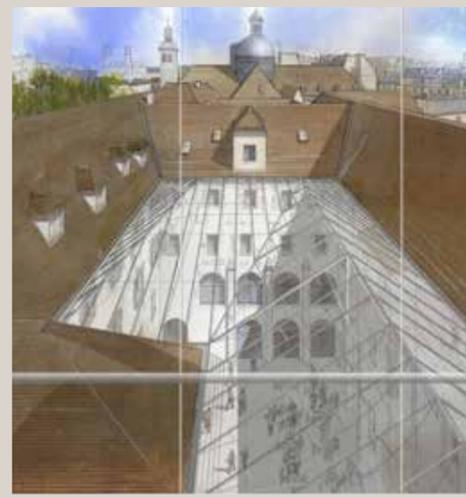
Le projet prévoit le regroupement des bibliothèques dispersées sur le site dans le bâtiment élevé pour partie au-dessus du laboratoire Branly. La partie centrale de la

construction serait démolie afin de bâtir à son emplacement une structure à forte capacité portante pour accueillir les ouvrages. Au rez-de-chaussée, l'accueil se ferait par les trois baies situées à l'ouest, en façade du laboratoire Branly. Dans les étages, des salles de lecture seraient disposées de part et d'autre de l'espace central et desservies par un large escalier et un ascenseur côté jardin. Toutes les ouvertures des façades sud et est seraient reprises. La façade sud accueillerait une extension vitrée intégrant des espaces de travail. Le bâtiment serait habillé de briques de façon à l'isoler visuellement du laboratoire Branly.

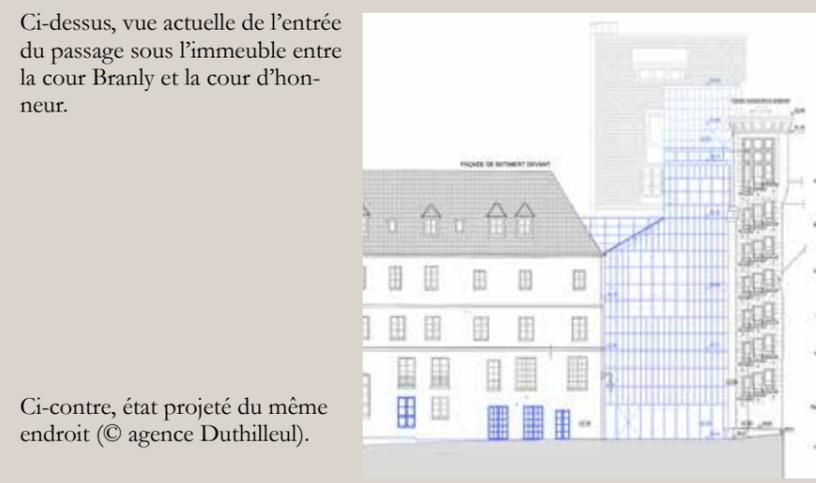
Toutes les activités du séminaire et ses lieux de vie seraient réunies dans l'ancien hôtel d'Hinnisdal et une partie du bâtiment adjacent. Deux ascenseurs seraient construits près des cages d'escaliers existantes dans des lieux de services au nord et au sud de l'hôtel, afin de desservir tous les niveaux du bâtiment (locaux communs dans les parties basses ; chambres et appartements dans



Coupe longitudinale de la cour d'honneur. En haut, état actuel ; en bas, état projeté (© agence Duthilleul).



La cour des offices. En haut, vue actuelle ; en bas, état projeté (© agence Duthilleul).



Ci-dessus, vue actuelle de l'entrée du passage sous l'immeuble entre la cour Branly et la cour d'honneur.

Ci-contre, état projeté du même endroit (© agence Duthilleul).

les parties hautes).

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- REA, *Institut catholique, ancien couvent des Carmes, 19-23, rue d'Assas 75006 Paris. Etude historique et architecturale*, 2008.
- *Bulletin de l'Institut Catholique*, 1890, p. 217.
- Abbé P. Pisani, *La Maison des Carmes, 1610-1675*, Paris, 1891.
- Mgr P. L. Péchenard, *L'Institut Catholique de Paris, 1875-1901*, Paris, 1902.
- Lucien Lambeau, « Les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard (...) », annexe au procès-verbal de la séance de la Commission du Vieux Paris du 29 juin 1918.
- *La Construction moderne*, 1891, p. 23-24.
- *La Construction moderne*, 1895, p. 535-536 et 548-549.
- *L'Architecture*, 1900, p. 200-206.
- *L'Architecte*, 1934, p. 145-148.

#### DISCUSSION

Le projet fait l'objet de plusieurs remarques. Certains membres notent que les travaux prévus dans la cour d'honneur vont entraîner un bouleversement complet des sols (sans que le projet évoque l'hypothèse d'une fouille préalable), ainsi qu'une inversion de la perception des niveaux en faisant du rez-de-chaussée bas le nouveau niveau de référence. L'absence d'une coupe ne permet pas non plus de juger de l'implantation précise des murs du volume enterré par rapport à ceux des caves adjacentes. En ce qui concerne l'intervention dans la cour des offices, le débat porte sur l'altitude de la verrière qui est jugée trop haute par rapport à l'objectif et qui risque d'entraîner la mise en œuvre d'une climatisation et d'une isolation. D'autres membres regrettent de ne pas être informés des modalités techniques de l'accrochage de cette structure, sachant que les bâtiments de la cour sont protégés, et de son retournement au-dessus du passage côté Branly qui ne sont pas décrites dans le dossier. Un

plus grand respect du bâtiment construit par l'architecte Courcoux dans le prolongement du laboratoire Branly est par ailleurs souhaité (son architecture intérieure serait très remaniée et sa façade sur le jardin, rhabillée). À cet égard, l'absence de tout document montrant la façade de l'ouvrage côté cour Branly est regrettée. La Commission demande également la protection au titre des Monuments historiques des bâtiments construits par Gabriel Ruprich-Robert sur la rue d'Assas et la rue de Vaugirard, entre 1894 et 1931, en raison de la qualité de leur architecture et de leur ornementation.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration de l'Institut catholique de Paris.

La commission s'inquiète de l'incidence patrimoniale de

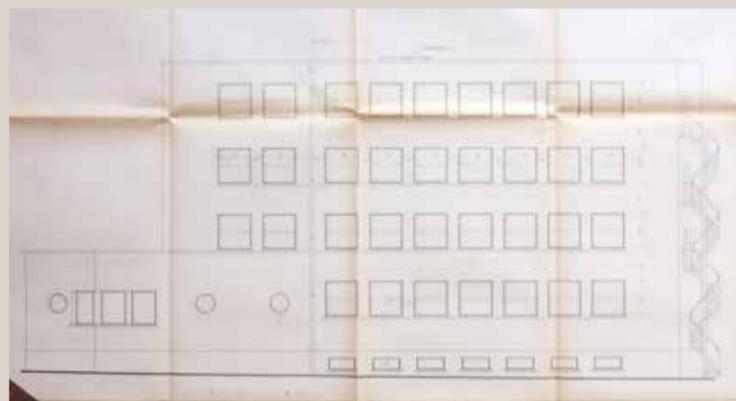
la pose d'une verrière haute sur la cour dite des offices, la mise en œuvre d'un tel dispositif n'étant pas décrite dans le permis de construire. Elle s'interroge également sur la géométrie de l'ouvrage et son débordement prévu sur le couloir de circulation.

La commission est également réservée sur la transformation complète des façades du bâtiment élevé par l'architecte Courcoux en 1956 à l'arrière du laboratoire Branly (reprise des ouvertures et habillage de briques). Elle conseille une intervention qui respecterait la simplicité de leur écriture d'origine pensée en accord avec lui.

La commission souhaite par ailleurs que, pour accompagner la mise en valeur du site et son ouverture sur la ville, les bâtiments construits par Gabriel Ruprich-Robert en bordure de la rue d'Assas et de la rue de Vaugirard soient inscrits à l'inventaire des Monuments historiques (BMO du 22 avril 2014).



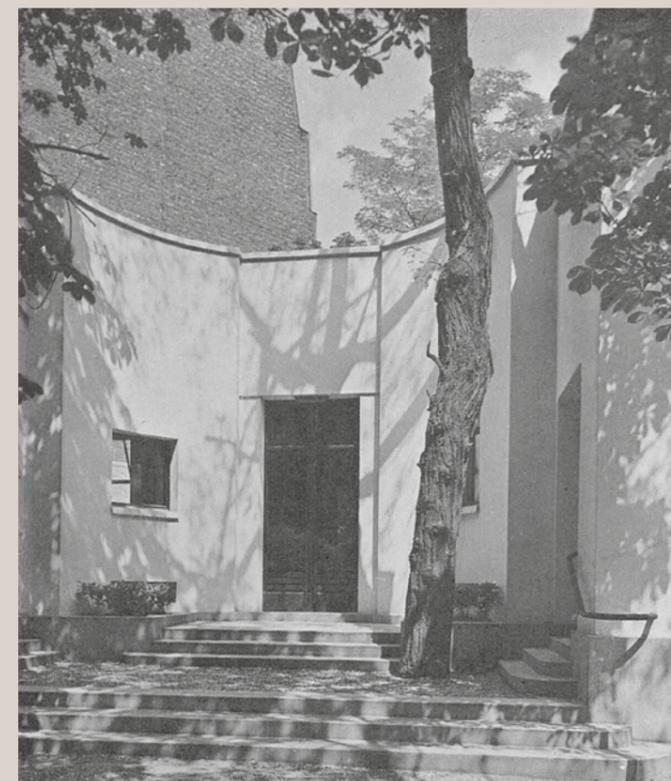
Vue actuelle du laboratoire Branly et de la surélévation de 1956.



Façade de l'immeuble Branly côté jardin, dessin Y. Courcoux, 1956 (Archives de Paris).



Vue perspective de l'état projeté du bâtiment Branly depuis le jardin (© agence Duthilleul).



Vue de l'entrée du laboratoire Branly en 1934 (*L'Architecte*, 1934).



Vues intérieures actuelles du bureau et du laboratoire Branly.

## [ 9, rue d'Aguesseau (8<sup>e</sup> arr.) ]

### Restructuration d'un immeuble de la Monarchie de juillet

Pétitionnaire : M. FRACHON, Daniel  
PIERRE INVEST AGUESSEAU  
PC 075 108 14 V 0001

Dossier déposé le 02/01/2014

« Réhabilitation et changement de destination d'un bâtiment de 3 étages + combles sur un niveau de sous-sol à usage de bureau et d'habitation en hébergement hôtelier (26 chambres), construction en extension d'un bâtiment de R+1 sur deux niveaux de sous-sol après démolition des parties communes, modification des liaisons verticales, création d'une issue de secours, remplacement des menuiseries extérieures avec suppression des persiennes, réouverture de baies existantes, refecton et modification de la couverture et ravalement des façades sur cour et rue.

SHON démolie : 162 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 707 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune.

#### ANTÉRIORITÉ

Séance du 22 novembre 2006 : « La Commission du Vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention moins radicale, permettant de conserver les principes distributifs des locaux à rez-de-chaussée, les refends porteurs existants aux étages et les éléments de second œuvre subsistant, notamment les menuiseries et les volets intérieurs de cet immeuble datant de la Monarchie de Juillet. »

#### PRÉSENTATION

Dans le cadre du lotissement du jardin de l'ancien hôtel de Duras entrepris sous la Restauration, le n° 9 de la rue

d'Aguesseau est construit entre 1838 et 1841 par l'entrepreneur François Saunier. Cette maison de rapport, revendue dès son achèvement au baron de Baulny, est tout-à-fait exemplaire de l'architecture bourgeoise du début de la Monarchie de juillet.

L'immeuble se trouve aujourd'hui dans un assez bon état de conservation, malgré sa transformation en bureaux. Ses dispositions générales ont été préservées : un corps de bâtiment principal, double en profondeur, entre rue et cour, prolongé par une aile en retour pour les services. À l'articulation de ces deux bâtiments, l'escalier principal développe ses volées semi-circulaires. L'appartement du troisième étage conserve encore des éléments de décor intérieur d'origine. La grande majorité des fenêtres encore en place sont d'origine, notamment côté rue, avec bon nombre de volets intérieurs.

Le fond de la cour est occupé par les écuries et les remises en rez-de-chaussée. Ces parties ont été les plus transformées – voire reconstruites – mais subsistent dans l'écurie où la mangeoire et le râtelier à foin en bois sont toujours présents.

En 2006, un projet de restructuration lourde de l'im-

meuble avait été présenté à la CVP. Les démolitions envisagées, notamment des refends et parties de façade du bâtiment principal, mais aussi des écuries et remises, ainsi que le creusement de deux niveaux sous la cour, l'ont poussé à rendre un avis défavorable. Le projet n'a pas été réalisé.

Aujourd'hui, le même pétitionnaire présente un projet d'hôtel de voyageurs consistant en la réhabilitation du bâtiment principal et la construction d'un bâtiment neuf après démolition des ailes en rez-de-chaussée du fond de la cour. L'intervention sur le bâtiment ancien se veut à la fois respectueuse du patrimoine et de l'environnement. Sans modifications de façade notables (à part une ouverture sur cour dans une zone déjà modifiée et la transformation d'une fenêtre en porte piétonne sur la rue), ni démolitions de structure importantes, il présente un système complexe de mise en accessibilité du rez-de-chaussée. Une plate-forme serait installée dans le passage cocher permettant de préserver les décalages de niveaux de sol, les décors et les emmarchements, notamment au droit de l'escalier principal. Celui-ci est conservé sans modification – les ascenseurs étant installés à côté.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de la façade rue d'Aguesseau.



Détails de la façade rue d'Aguesseau.



Plans du rez-de-chaussée : à gauche, l'état actuel avec repérage des démolitions ; à droite, état projeté (© STUDIOS architecture).

Toutefois, cet aménagement s'accompagne de la transformation de la seconde partie du passage cocher en hall d'accueil, fermé par des portes vitrées et largement ouvert vers les côtés, après dépose des menuiseries latérales existantes. Côté rue, les persiennes seraient déposées et l'ensemble des fenêtres anciennes remplacées à l'identique. L'appartement du troisième étage avec son décor serait préservé en une suite. Dans les caves, des démolitions plus importantes sont prévues : sections de murs porteurs et abaissement de l'ensemble du sol.

Au-delà du passage, le projet se veut résolument moderne. La cour pavée serait remplacée par un jardin, traversé par une passerelle – au dessin encore imprécis – prolongeant la plateforme du passage cocher pour rejoindre le bâtiment neuf (et la servitude de passage qui existe avec l'immeuble situé derrière). Ce bâtiment serait élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et deux niveaux de sous-sol créés pour l'aménagement d'un centre de bien-être.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.

- GRAHAL, *Immeuble n° 9, rue d'Aguesseau, Paris 8e. Etude historique et documentaire*, octobre 2013.

#### DISCUSSION

Deux membres plaident pour la conservation des persiennes et celle des menuiseries, fenêtres et volets anciens et recueillent l'assentiment de la Commission.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de la Monarchie de juillet en vue de sa transformation en hôtel de voyageurs.

La commission demande que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment principal, assez bien préservé jusqu'ici malgré sa transformation en bureaux, les persiennes en façade et les fenêtres d'origine, prévues déposées ou remplacées, soient conservées avec leurs volets intérieurs lorsqu'ils sont encore en place (BMO du 22 avril 2014).

## [ 9, rue du Plâtre et 44, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (04<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU

#### Changement de la façade d'un immeuble industriel de 1891

Pétitionnaire : M. LABBE, Romain  
SA DES GALERIES LAFAYETTE (SAGL)

PC 075 104 13 V 0019

Dossier déposé le 08/10/2013

« Restructuration avec changement de destination d'un bâtiment sur rues et cour, à usage d'entrepôt et de bureaux, de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol, en fondation d'art contemporain, avec démolition du passage couvert reliant l'accès rue Sainte-Croix de la Bretonnerie au bâtiment principal pour création d'un espace libre extérieur, démolition de la partie de 1 étage en cœur d'îlot pour reconstruction d'une galerie en verre avec 2 niveaux de planchers mobiles, modification des liaisons verticales après démolitions partielles de planchers à tous les niveaux, fermeture de trémies, réfection des couvertures avec suppression d'un

édicule en toiture, remplacement des châssis de toit, ravalement et restauration de l'ensemble des façades sur rues et cour avec remplacement des menuiseries extérieures et modification de l'accès sur la rue du Plâtre. »

#### PROTECTION

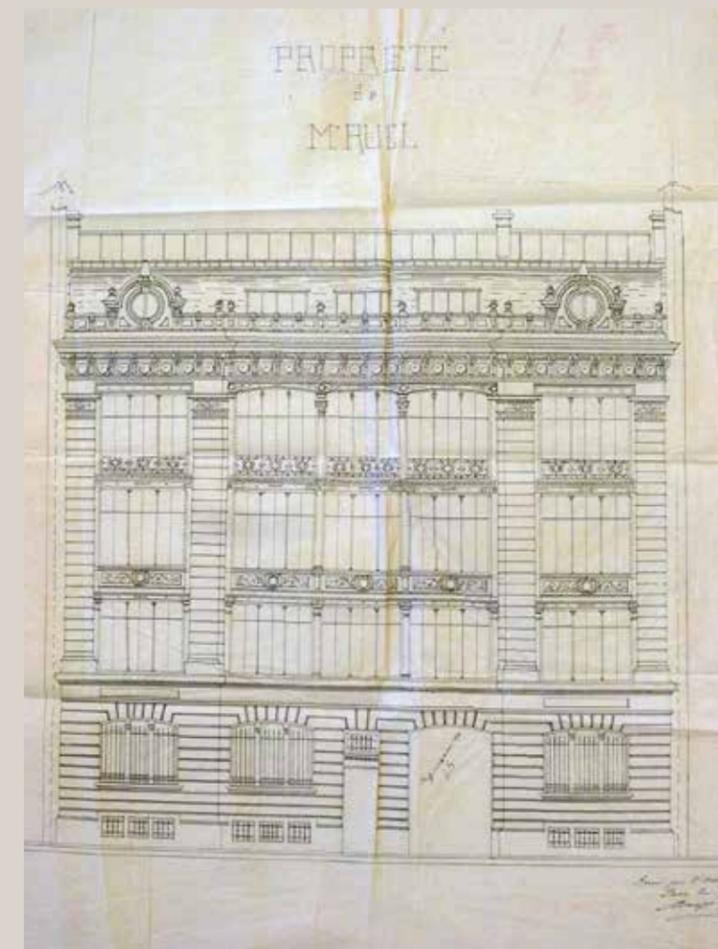
Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 novembre 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de densification d'un immeuble industriel du Marais, datant de 1891. La Commission accepte la démolition de la structure



Extrait du plan local d'urbanisme.



Façade principale sur la rue du Plâtre, telle que dessinée par Menjot de Dammartin dans le permis de construire de 1891 (Archives de Paris).



En haut : vue actuelle vers le fond de la cour ; ci-dessus : vue de l'état projeté dans la même orientation (© STUDIOS architecture).



Extrait du plan des hauteurs.

métallique qui couvre actuellement la cour du bâtiment sur rue destiné à accueillir une fondation d'art contemporain. Ce curetage se ferait au profit de la construction, au même emplacement, d'une galerie verticale vitrée accueillant des surfaces de plateaux mobiles destinés à la réception et à l'exposition des œuvres. Les interventions sur le bâti existant destinées à adapter les constructions anciennes aux circulations nécessaires et aux nouveaux usages tels que le déplacement de l'entrée principale, et l'implantation d'une activité de librairie d'un espace de restauration au rez-de-chaussée, côté rue du Plâtre, sont jugées d'une portée limitée par la Commission et acceptées.

En ce qui concerne le remplacement de toutes les menuiseries de la façade principale de l'immeuble, que la Commission juge trop radical, elle demande qu'un effort soit fait en vue de leur conservation. »

#### PRÉSENTATION

L'immeuble industriel a été construit en plein cœur du Marais en 1891 par l'architecte Edmond Menjot de Dammartin,

pour le service des expéditions du Bazar de l'Hôtel de Ville. En réponse au vœu émis le 15 novembre 2013, la maîtrise d'ouvrage a déposé en pièce complémentaire au dossier en cours d'instruction une « note concernant les menuiseries de la façade principale ».

Dans un rapide état des lieux, il est indiqué que les menuiseries actuelles, en fonte et fer laminé – dont il est impossible selon les auteurs de la note d'affirmer qu'elles « datent de l'origine de la construction » - sont contaminées au plomb. Des modifications de composition et l'ajout d'ouvrants sont mentionnés – alors que la comparaison entre l'élévation d'origine et l'état actuel montre une grande fidélité. Enfin, il est fait mention de déformations des châssis et de cassures, entraînant une perte d'étanchéité qui vient s'ajouter aux faibles performances isolantes des simples vitrages.

Après avoir rappelé sa volonté de respecter parfaitement les normes environnementales, la maîtrise d'œuvre réaffirme l'impossibilité de conserver cet ensemble. La restauration des châssis métalliques est jugée impossible et inutile puisqu'elle ne permettrait pas la dépollution et la pose d'un

vitrage suffisamment performant. Le principe d'une double façade a été étudié mais n'a pas été retenu : « la lourdeur des interventions cumulées pour mettre en place un tel dispositif nous paraît démesuré en termes environnementaux, à l'échelle du projet : dépose, dépollution, restauration, repose, construction et mise en œuvre de la double façade. » Il est donc toujours proposé de remplacer l'ensemble de la structure métallique à l'identique, en « Profilés Métalliques Laminés » qui permettraient « de respecter les épaisseurs des menuiseries existantes, lesquelles ont été relevées avec détail. » Une incertitude demeure à propos des éléments en fonte rapportés d'origine – colonnettes, chapiteaux et bases – qui sont dits soit « reproduits » soit reposés.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO<sup>n</sup> 2750.
- RÉA, *Immeuble Plâtre, étude historique et architecturale*, juillet 2012.
- Michel Fleury (dir.), Anne Dugast, Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris*

aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, 1<sup>ère</sup> série, III, Paris, Service des travaux historiques, 1993.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a de nouveau examiné le projet de densification d'un immeuble industriel du Marais pour lequel la conservation des menuiseries de la façade principale, prévues remplacées, avait été demandée.

La commission constate que le pétitionnaire affirme à nouveau l'impossibilité de conserver ce type d'ensemble menuisé mais sans en apporter une preuve indiscutable. Faisant référence à certains chantiers aux problématiques identiques qui témoignent du contraire, la commission maintient son vœu du 15 novembre 2013 (BMO du 22 avril 2014).



Vue actuelle de la rue du Plâtre.



Détail de la façade sur la rue du Plâtre.



De gauche à droite : état existant et état projeté de la façade sur la rue du Plâtre (© agence OMA).

## [ 32<sup>bis</sup>-34, boulevard de Vaugirard (15<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Restructuration du musée de la Poste

Pétitionnaire : M. DANG, Tran

SCITERTIAIRE

PC 075 115 13V 1041

Pièces complémentaires déposées le 20/12/2013

« Réhabilitation et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité d'un bâtiment de 2 à 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de musée, avec démolition et reconstruction de planchers, extension sur cour, changement de destination d'un logement en extension du musée, modifications d'aspect extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries, ravalement des façades et végétalisation des toitures-terrasses. »

#### PROTECTION

Aucune.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 novembre 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration lourde du musée de la Poste.

La Commission constate que les démolitions envisagées entraînent la perte du parti initial de l'architecte André Chatelin, marqué par une composition architecturale intérieure originale car dictée par la logique du parti muséographique qu'elle supporte.

Elle regrette la disparition de ces dispositions toujours en place, sachant qu'elles seront remplacées par une architecture muséale plus conventionnelle fondée sur un mode d'exposition par plateaux.

La Commission s'oppose par ailleurs aux modifications et

agrandissements proposés en façade côté boulevard qui constituent une altération de l'état initial et forme le vœu que la façade actuelle soit intégralement conservée. »

#### PRÉSENTATION

Fondé en 1936, le musée de la Poste s'installe en 1973 le long de la gare Montparnasse, dans un bâtiment conçu à cet effet par André Chatelin, en collaboration avec les conservateurs (projet de 1968). L'immeuble se caractérise par la disposition en spirale descendante de plus de 1 500 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, distribuée en quinze salles disposées autour d'un noyau central de distribution. Sur le boulevard, la façade alterne registres ouverts – rez-de-chaussée et étages supérieurs de bureaux - et aveugle - niveaux d'exposition. Composée en collaboration avec le sculpteur Robert Juvin, l'élévation associe panneaux « standardisés » en béton et cinq « boîtes » dont exposant des sculptures de béton de ciment blanc.

Dans le cadre de la rénovation du musée, la présentation du projet en CVP en novembre dernier s'est conclue par un vœu demandant la conservation de la façade principale, dont les modifications prévoyaient la création d'une loggia au dernier niveau et la suppression partielle de l'avent continu du rez-de-

chaussée. Une nouvelle version de l'élévation est aujourd'hui proposée, qui abandonne le projet de création d'une loggia au dernier niveau.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l'IFA : fonds André Chatelin, 049 Ifa.
- Marcel Hurez, *Béton architectonique*, publié le 10 novembre 2000 sur le site [www.techniques-ingenieur.fr](http://www.techniques-ingenieur.fr)
- *Le Mur vivant*, n° 3, janvier 1967, n° 26 de 1972 et n° 47 de 1978.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mars 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a de nouveau examiné le projet de restructuration du musée de la Poste pour lequel la conservation intégrale de la façade côté boulevard avait été demandée.

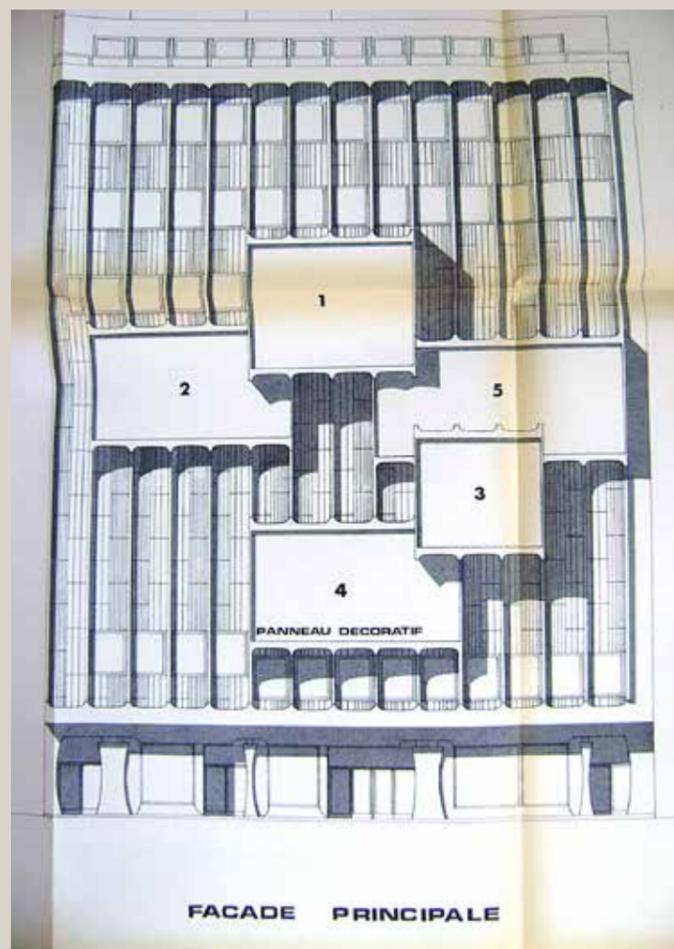
Compte tenu des évolutions du projet qui renonce à la création d'une loggia au dernier étage et satisfait en cela sa demande, la Commission du Vieux Paris a levé son vœu du 15 novembre 2013 (BMO du 22 avril 2014).



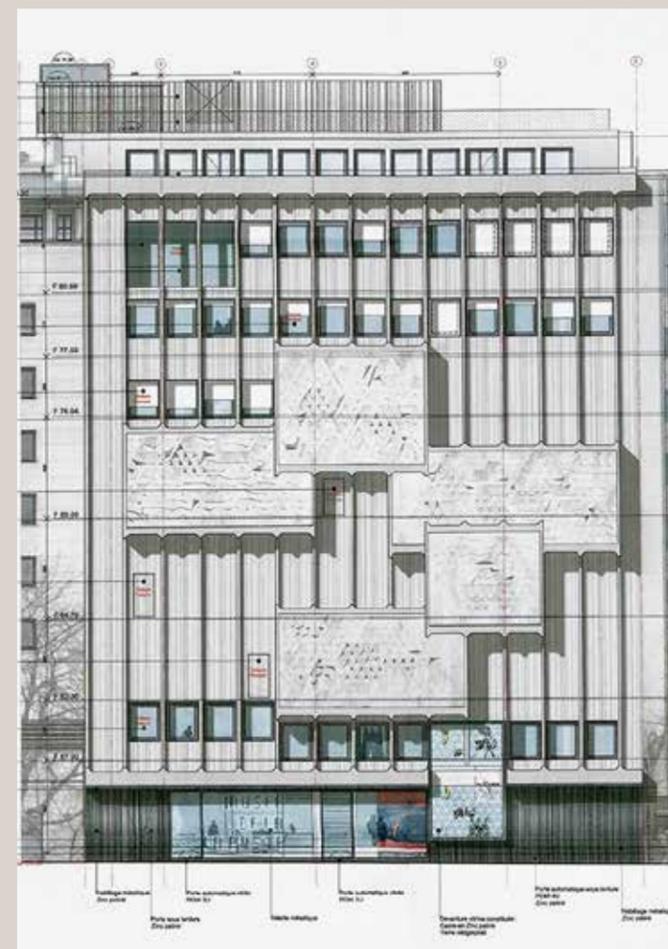
Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Version finale de la façade conçue par André Chatelin (permis de construire, Archives de Paris).



Façade projetée en novembre 2013, côté boulevard de Vaugirard (© JUNG architectures).



Repérage des démolitions sur la façade côté boulevard de Vaugirard, selon le nouveau projet (© JUNG architectures).

## Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Valérie Guillaume, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. François Robichon, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

### FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti  
Nicolas Courtin  
Laurent Favrole  
Daniel Imbert  
Edwige Lesage  
Gretel Pentsch  
Katya Samardzic

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Christian Rapa  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris